

Cercle d'Histoire
d'Archéologie et de
Folklore d'Uccle et
environs A.S.B.L.

Rue Robert Sott, 9
1180 BRUXELLES
tél: 376.77.43 - CCP 000-0062207-30

Geschied- en Heemkundige
Kring van Ukkel en
omgeving V.Z.W.

Robert Scottstraat, 9
1180 BRUSSEL
tel: 376.77.43 - PCR 000-0062207-30

INFORMATIONS - BERICHTEN.

Janvier 1988 - n° 93
Bulletin bimestriel

Januari 1988 nr 93
Tweemaandelijks tijdschrift

MEILLERS VOEUX.

Nous souhaitons tout d'abord à tous nos membres, à tous nos lecteurs et à leur famille une bonne et heureuse année nouvelle.

Comme beaucoup de métropoles, Bruxelles, qui est aujourd'hui le siège de diverses institutions européennes, voit se mêler en son sein, plus ou moins harmonieusement, le folklore et les cultures les plus diverses.

Et personne certes ne se plaindra de la tenue à Bruxelles d'un marché de Noël aux allures très nordiques, ou de l'organisation d'un festival de films portugais !

Ces manifestations ne devraient cependant pas nous faire oublier que nous avons, nous aussi, un riche passé et des coutumes qui méritent d'être sauvegardées.

Si nous n'y prenons garde, nos concitoyens et la jeunesse en particulier risquent de perdre tout lien avec le passé local, non seulement le passé lointain, celui où notre région était constituée d'une constellation de hameaux, blotis dans les vallons et sur les versants de l'Entre-Senne-et-Soignes, mais même avec le passé plus récent, celui où Bruxelles " brussellait " et où Uccle se voulait être encore un " beau village ".

C'est pour que notre passé local ne soit pas oublié, que nous allons mettre bientôt en vente, notre ouvrage " Histoire d'Uccle - une commune au fil du temps " dont l'impression s'achève actuellement.

Cet ouvrage vous sera présenté par ses divers auteurs, à l'occasion de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra cette année le vendredi 26 février prochain à 20h à la Ferme Rose.

Nous espérons bien que nos membres et tous nos amis seront nombreux à assister à cette séance.

Dans la même optique, notre cercle apportera sa collaboration à l'organisation d'un grand cortège historique qui se déroulera à Saint-Job le 8 mai prochain et qui retracera l'histoire de cette localité.

Signalons enfin que le dimanche 24 janvier à 14h30 nous avons prévu une visite du musée Wierts, à Ixelles. Nous y serons guidés par Melle Martine Dustin.

J.M.P.

NOTRE PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.

Comme signalé ci-dessus, elle aura lieu le vendredi 26 février prochain à 20h à la Ferme Rose (Avenue Defré, 44).

A l'ordre du jour: admission de nouveaux membres, nomination d'administrateurs, approbation du budget et des comptes et fixation de la cotisation pour 1989.

La soirée se poursuivra par la présentation de notre ouvrage: " Histoire d'Uccle - une commune au fil du temps ". Comme à l'accoutumée des rafraîchissements seront servis.

J.M. PIERRARD, président.

../...

ONZE VOLGENDE ALGEMENE VERGADERING.

Als hierboven vermeld, zal ze op vrijdag 25 februari e.k. te 20h in het Hof ten Hove (44, Defrélaan) gehouden worden.

Op de dagorde: aanvaarding van nieuwe leden, benoeming van beheerders, goedkeuring van de begroting en van de rekeningen, en vaststelling van het lidgeld voor 1989. Daarna zal ons boek " Histoire d'Uccle - une commune au fil du temps " voorgesteld worden.

Zoals gewoonlijk zullen verfrissingen aangeboden worden.

J.M. PIERRARD, voorzitter.

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS.

Les membres qui ne nous ont pas encore versé leur cotisation pour 1988 et eux seulement (sauf erreur toujours possible) trouveront un bulletin de versement joint au présent envoi. Nous rappelons que le montant des cotisations pour 1988 reste inchangé et a été fixé comme suit (abonnement compris) :

- membres de soutien : 200 F.
- membres protecteurs : 300 F. (minimum)
- membres étudiants : 100 F.

A verser au C.C.P. 000-0062207-30 de notre cercle ou au compte 068-0764530-03 de Roda.

Nous remercions tous ceux qui ont déjà réglé leur cotisation et en particulier tous ceux qui ont tenu à majorer celle-ci.

Certains membres nous versent leur cotisation au moyen d'un virement libellé sous un autre nom que celui sous lequel ils ont été inscrits. Afin d'éviter des erreurs et des recherches, pourrions-nous leur demander de mentionner également ce dernier nom ?

UCCLE ET SES ENVIRONS EN 1987.

L'année 1987 aura connu incontestablement un renouveau tant de la construction industrielle que de la construction résidentielle.

A Uccle aussi, les deux principaux établissements industriels de la commune : Gardy-Merlin-Gérin et Contigea ont subi d'importantes modernisations.

Quant à la construction résidentielle, elle semble avoir été sérieusement relancée. Toutefois, à l'encontre des années septante, c'est surtout vers la maison unifamiliale que se sont portés les promoteurs. Parmi les nouveaux lotissements, on peut citer les abords du Fort Jaco, ceux de l'ancien hameau de Geleytsbeek (clos Bgm. De Keyser et rue Geleytsbeek), les abords du Melkriek et le coin du Dieweg et de la rue du Château d'Eau.

La construction de grands immeubles s'est poursuivie toutefois au Cheridreux.

Par ailleurs, aucun ralentissement ne semble perceptible dans les grands travaux d'utilité publique.

Aux écoles (Berkendael - Infac) ont succédé les cliniques (La Ramée - Les Deux-Alice), sans compter les travaux pour la Gendarmerie, rue de Stalle, ou pour l'ambassade d'URSS (drève de Lorraine).

N'oublions pas non plus les travaux du prémétro à la place Albert et les travaux préparatoires à l'aménagement de la rue de Stalle où de nouveaux ensembles d'immeubles ont été démolis.

De nouvelles modifications ont été apportées aux transports en commun à Uccle, en l'occurrence la mise en service d'une nouvelle ligne d'autobus n° 51 Midi-Square des Héros (à ne pas confondre avec la défunte ligne 51 Uccle-Boitsfort), ligne qui aura scellé la fin définitive (malgré les promesses) de la ligne de tram 58, à Uccle tout au moins. On a pu constaté également une baisse continue des fréquences des lignes de tramway encore subsistantes à Uccle.

En matière de monuments et sites, il faut souligner au moins une bonne nouvelle: les travaux de restauration de l'église St. Pierre, bien nécessaires et attendus depuis fort longtemps ont enfin pu être entamés et s'effectuent à un rythme rapide.

Par ailleurs, à Rhode-St-Genèse, la Communauté Flamande a procédé en novembre dernier à l'inauguration de la Ferme de Boesdal restaurée, qui servira désormais d'école de musique.

Pour les sites, par contre, après la décision prise en 1986, de renoncer pour le Cauberg au statut de zone de réserve, c'est le plan particulier d'aménagement de l'Avijl (et donc son lotissement), qui a été adopté récemment.

Enfin dans le domaine du folklore, on peut épingleur la création d'un nouveau géant à St.Job en l'occurrence Joséphine-Louise Van der Noot, fille des derniers seigneurs de Carloo, et d'un nouveau géant à Forest, en l'occurrence : Nèle, résistant forestois exécuté sous la domination française.

ON NOUS ECRIT.

Notre cercle reçoit parfois de certains de nos lecteurs des observations fort pertinentes auxquelles il ne nous est pas toujours possible de donner un écho dans ce bulletin.

Signalons cependant que suite à la notice de M. Ameeuw, consacrée à l'ouvrage " Découvrez Uccle ", nous avons reçu une longue lettre de M. Arthur Noël qui a relevé diverses inexactitudes dans cet ouvrage.

Ainsi que l'a écrit M. Ameeuw, il est très difficile d'échapper à tout risque d'erreur dans un ouvrage de ce genre et M. Noël en convient très volontiers. De telles observations n'en sont pas moins précieuses notamment en cas de réédition !

LA LIGNE 18 (ex 26) HAL-QUARTIER LEOPOLD.

Le 23 novembre dernier, une délégation de la S.N.C.B. a été reçue par la Commission des Espaces Verts ucclois et de l'environnement placée sous la présidence de M. Solau et la co-présidence de M. Messiaen.

Les délégués de la S.N.C.B. ont résumé ainsi la situation de la ligne:

- Recettes annuelles :	7 millions de F.
- Coût d'exploitation annuels :	
Conducteur :	8 millions de F.
Accompagnateur:	8 " " "
Energie	4 " " "
Entretien:	8 " " "

TOTAL: 28 millions de F.

Ceci sans tenir compte des frais d'amortissement (4 automotrices devront être remplacées en 1990/92 pour un coût de 40 millions).

Ils ont nettement fait comprendre aux responsables communaux et aux représentants des Comités de quartier présents que si la ligne a encore pu bénéficier d'un sursis d'un an, il n'en sera plus de même à l'avenir, sauf si l'on constatait une augmentation très sérieuse du nombre de voyageurs.

Rappelons à toutes fins utiles que le trajet St.Job-Boondael prend en train 3 minutes, qu'il faut 7 minutes pour aller de St.Job à Etterbeek, 12 minutes pour arriver au Quartier Léopold, 16 minutes pour arriver à Schumann (etc.).

Rappelons encore qu'on peut se procurer des cartes de 10 voyages à 190 F. (moins cher qu'une carte de tram) et que le stationnement devant la halte de St. Job ne pose actuellement aucun problème. Alors ?

../...

(AUTRES) PROBLEMES D'URBANISME.LE COUDENBORRE (propriété Spelmans).

Ainsi que nos lecteurs auront pu le lire dans "Bravo Uccle", un permis de bâtir deux immeubles de 2 étages (+ toits mansardés) a cet endroit a été accordé à une société ostendaise, sur base d'un permis de lotir octroyé en 1976.

Ce permis prévoit explicitement la conservation de l'étang et de ses sources, et on nous assure qu'il sera veillé au respect de ces prescriptions.

Le promoteur a exigé l'enlèvement des deux lions en ciment, seul vestige subsistant de l'ancien manoir démoli en 1975 (voir notre bulletin d'information n° 31 de 1975).

L'un de ces lions a pu être sauvé, grâce à l'intervention du département des Travaux Municipaux de la commune.

Nous espérons qu'après restauration il pourra être placé dans le voisinage en souvenir des manoirs qui se succédèrent à cet endroit durant près de sept siècles.

LA RAMEE.

Malgré la vive opposition exprimée par le voisinage, la clinique de la Ramée, dans la rue du même nom a été autorisée à procéder à d'importantes extensions.

Les travaux sont actuellement en cours. Ils ont entraîné, hélas, la disparition du très beau jardin attenant à cet établissement.

L'AVIJL.

Il s'agit de l'espace compris entre la Vieille rue du Moulin, la rue de Wansijn et la rue Jean Benaets à Carloo-St.Job, actuellement couvert essentiellement par des potagers et un réseau dense de petits sentiers.

L'adoption définitive du plan particulier d'aménagement qui vient d'être voté par le Conseil Communal condamne (à termè) tout cet espace dont la majeure partie sera affectée à de nouveaux lotissements.

Nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs de visiter cet espace avant qu'il ne soit, à son tour, absorbé par l'urbanisation.

LE CAUBERG.

Aucune information précise ne semble avoir été donnée depuis que le Conseil Communal d'Uccle a confié à l'initiative privée le soin de dresser pour cet espace un plan particulier d'aménagement comportant la création d'un golf, ainsi que des zones d'habitation et des zones industrielles.

LA RUE DE STALLE.

Les travaux qui devaient être entamés en 1987 se sont limités à la démolition de différents immeubles, démolitions qui sont encore venues aggraver l'aspect déplorable de cette artère.

Le début des travaux d'aménagement serait actuellement promis pour mars 1988, mais il ne semble plus question de concertation pour ceux-ci.

LE SACRE-COEUR DE MA CAMPAGNE.

Ainsi que le signale le périodique bimensuel "Quartiers" la commission de concertation d'Ixelles a rendu un avis unanimement défavorable à la destruction des jardins de cet établissement et à l'implantation de bureaux telle qu'elle était proposée. Le bourgmestre de Saint-Gilles M. Picqué est venu en personne faire part de son opposition.

Rappelons que cet espace est entièrement en zone d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique.

ONS BEZOEK AAN VORST.

Ons bezoek aan de Sint-Denijskerk te Vorst vond plaats met onze vrienden van de heemkundige kring van Vorst. Aldus waren er een groot aantal deelnemers, meer dan 80 personen.

Wij werden geleid door Z.E.H. Wayembergh, Deken van Vorst, die ons zijn kerk liet bewonderen gedurende meer dan 1 1/2 uur met al haar rijkdommen: het drieluik van St-Anna, door Van Coninxlo, de relikwieënkast van St-Alena, de 6 schilderijen van de legende van St-Alena, die onlangs werden gerestaureerd, een prachtig kristersbeeld, enz.

De kerk zelf is ook een bezienswaardig monument waar verschillende stijlen zich versmelten.

100e ANNIVERSAIRE DE LA CHORALE UCCLOISE.

C'est le 23 février 1888 que fut créé dans la " kerkstraat ", l'actuelle rue Xavier de Bue, la " Chorale Ucquoise " qui est donc aujourd'hui centenaire. Nous présentons à cette association, nos plus vives félicitations à l'occasion de cet anniversaire.

La ligne de chemin de fer Hal-Schumann en sursis

Prenez la ligne 18 avant qu'on ne vous la prenne !

Vous aurez un an pour le faire, à partir de mai 1988. Un an pour montrer votre attachement au tronçon de cette ligne de chemin de fer, reliant Hal à Schumann.

La S.N.C.B. prévoit en effet de supprimer cette partie du trajet Hal-Vilvorde, après une évaluation du service voyageurs. « IC/IR » portant sur les trois années d'expérience et qui mit en balance les lignes n'atteignant pas une occupation moyenne de trente usagers par kilomètre et par train aux heures creuses.

L'opposition unanime des communes concernées provoqua cependant la clémence de la S.N.C.B. Elle a en effet décidé d'accorder un sursis à la mourante, sous la forme d'une période d'essai d'un an d'une nouvelle formule. Doublée d'une campagne publicitaire portant sur l'opinion publique, la clientèle, le personnel et les organes de gestion.

Dès l'annonce de la suppression prochaine du tronçon Schumann-Hal de la ligne de chemin de fer numéro 18 Hal-Vilvorde, des requêtes de maintien affluèrent des communes concernées. Ainsi, à Beersel, où un membre F.D.F. du conseil communal,

Georges Van de Walle, alerta le collège, soulignant les inconvénients de cette suppression. Ainsi aussi à Bruxelles, Watermael-Boitsfort, Etterbeek, Uccle, Ixelles et Linkebeek, où l'on a voté une motion réclamant le maintien du tronçon, lien direct avec le métro urbain, et sollicité l'augmentation des fréquences ainsi que l'adjonction d'arrêts supplémentaires aux endroits à forte densité de population.

Mais tout semble avoir commencé à Uccle. Le conseiller P.R.L. Marc Cools soumit en effet à l'assemblée communale une proposition de transformation de la ligne Hal-Schumann en un métro urbain, utilisant les voies et les infrastructures existantes. Il préconisait en outre la création de quatre nouveaux arrêts et l'augmentation des fréquences pour atteindre un train toutes les vingt minutes. Ainsi, près d'un quart des Ucquois pourrait se rendre directement dans le centre, à l'université ou aux Communautés européennes, en un quinzaine de minutes. Soit la moitié du temps nécessaire au tram pour effectuer un trajet parallèle.

Comme le R.E.R. ?

Des formulaires d'enquête, distribués aux riverains ucquois, ont d'ailleurs montré que 90 pour

cent des quelque 600 personnes touchées sont favorables à cette proposition. Projet qui s'ouvrirait aussi sur l'avenir, puisqu'il sous-entendait, en cas de réussite, la réalisation, dans une seconde phase, d'un métro régional intégrant la trentaine de gares bruxelloises, à l'image du R.E.R. parisien.

La proposition donna lieu à une réunion de concertation avec les autres communes concernées, qui engendra le vote de la motion précitée, et de discussions avec la S.N.C.B.. Au terme desquelles, la commission de la S.N.C.B. a décidé d'accorder à la ligne une période d'essai d'un an, prenant cours à la fin du mois de mai 1988. Durant celle-ci, la fréquence devrait passer à un train toutes les demi-heures, au lieu de toutes les heures, et deux arrêts supplémentaires devraient être installés à Uccle.

Cette période test se verra en outre doublée d'une campagne publicitaire portant sur quatre plans : l'opinion publique, la clientèle, le personnel et les organes politiques, sociaux et économiques de gestion. Autre nouvelle : la S.N.C.B. espère régler prochainement la question de l'harmonisation des tarifs dans toutes les sociétés de transport.

Ma. D.

Le Soir
4 janvier
88

Souvenirs

Après ceux de Pierre DEPESSEMIER, qui ont fait l'objet d'un article dans le précédent numéro d'Ucclensia, nous entamons la publication des souvenirs de Charles CARPENTIER. Il s'agit de la transcription d'une longue interview réalisée par notre secrétaire Michel MAZIERS et revue par cette figure marquante de l'histoire de Rhode depuis un demi siècle.

Nous sommes à la recherche de personnes susceptibles de nous confier leurs souvenirs relatifs à l'histoire de notre région depuis le début de ce siècle. Si vous en connaissez, si vous-même êtes un "vieux Rhodien", nous vous serions très reconnaissants de nous contacter pour nous permettre de recueillir ces témoignages sur une époque si proche de la nôtre dans le temps, et pourtant si différente dans sa conception de la vie (380.83.80, le soir ou le week-end).

Rhode depuis 1830

ou comment un petit village forestier est devenu une commune à facilités

C'est le titre de la prochaine conférence que donnera notre secrétaire Michel MAZIERS au Centre Culturel de Rhode le mardi 22 mars à 20h30, précisément pour dégager les caractéristiques majeures de l'évolution accélérée subie par notre commune depuis un siècle et demi, et plus particulièrement depuis la "Belle Epoque". Une large fresque qui nous aidera à comprendre, à l'aide de diapositives inédites et d'une bonne dose d'humour, pourquoi notre commune jadis ignorée de tous est devenue une "commune à difficultés".

Notre prochain numéro vous donnera de plus amples détails à ce sujet, mais notez dès à présent la date de cette conférence dans votre agenda tout neuf.

Glasgravure-klok van Rode

Het glasetelier Decor Art heeft dit nog nooit gezien werkstuk gerealiseerd, d.w.z. een tekening waarbij een geslaagde keuze werd gemaakt uit wat zo typisch is aan Sint-Genesius-Rode, verwerkt volgens de glasgravure techniek. Onder deze tekening staat een mooi klokje met Romeinse cijfers verwerkt in 18-karaats goud. Prijs : 2.950 Fr.

Om meer inlichtingen te krijgen : Glasatelier Decor Art, St. Jobstraat 36, 2410 Herentals, tel. 014/21.31.65.

Lidgeld

Wij bedanken al onze leden die ons reeds hun lidgeld hebben gestort voor 1988. Dit is onze enige hulpbron om onze activiteiten te kunnen organiseren. Zullen de achterblijvers ons niet vergeten ? Dank u bij voorbaat !

Cotisations

Nous remercions tous nos membres qui ont déjà renouvelé leur cotisation, nous évitant ainsi de coûteuses lettres de rappel. Les retardataires trouveront le bulletin de virement nécessaire dans ce numéro, ainsi que le tarif au début de ce bulletin.

Ville et Habitant janvier 1988 - Pourquoi le classement est-il un casse-tête?

La situation de Bruxelles en matière de sauvegarde de son patrimoine culturel immobilier est directement liée aux incertitudes institutionnelles nées de la réforme incomplète de la Constitution en 1890.

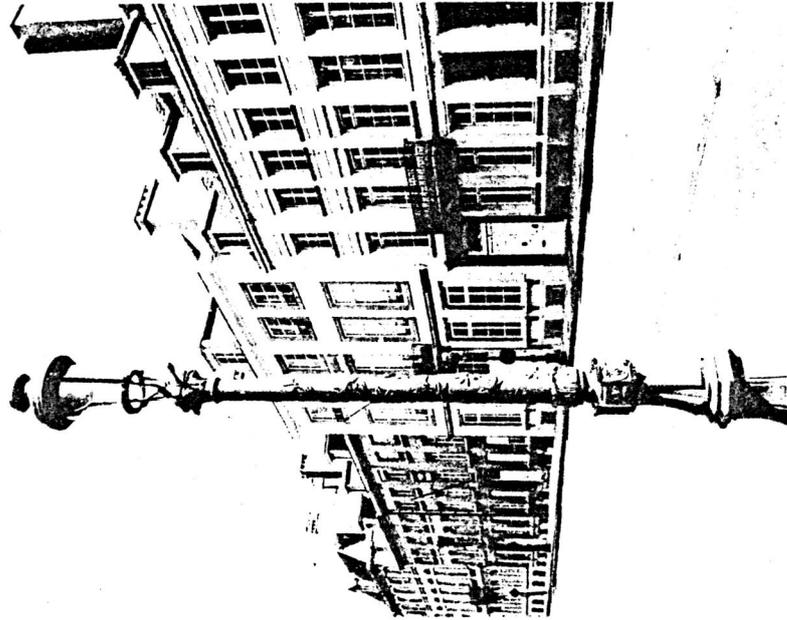
Si en Flandre et en Wallonie ces matières ont clairement été attribuées aux exécutifs et aux conseils de Communauté, à Bruxelles c'est le gouvernement national qui reste compétent.

Trois législations différentes coexistent donc, actuellement, en Belgique.

En Flandre, un décret du 3 mars 1976 a organisé la protection du patrimoine culturel. La Flandre est donc dotée d'un outil juridique complet et moderne qui intègre l'ensemble de la problématique de la protection du patrimoine de la région. En Wallonie, la Communauté française s'est contentée, jusqu'à présent, d'une modernisation limitée de la législation héritée de l'Etat unitaire (décret du 28 juin 1976). Un projet de décret devrait sous peu permettre à la partie wallonne du pays de rattraper le retard qu'elle a sur la Flandre tout en tirant les leçons des imperfections que la pratique flamanne a permis de mettre en lumière.

A Bruxelles, la législation en vigueur est et reste l'antique loi du 7 août 1931 sur la protection des Monuments et des Sites. La compétence sur cette matière est exercée conjointement par les Ministres de l'Education nationale.

Plus qu'une analyse fouillée des possibilités et des options existantes à Bruxelles en matière de protection du patrimoine, la description du cheminement d'un dossier de classe-



Rue Duwalle, exemple du classicisme du 18ème siècle où la rigueur et la sobriété des constructions a résisté aux attaques du temps et des démolisseurs.

ment, ou de restauration, d'un monument permet de comprendre la complexité de la mise en oeuvre d'une politique cohérente de préservation du patrimoine à Bruxelles.

LA COMMISSION: LE BON REFLEXE

Première étape: la Commission Royale des Monuments et des Sites.

Bruxelles. A l'issue de cet examen, la proposition devra être approuvée, si tout va bien, par l'une puis par l'autre section autonome. Si ça coïncide, le dossier sera le cas échéant déposé devant les deux sections réunies. La proposition sera, alors, transmise à l'administration.

C'est la deuxième étape.

IMMERSION DANS LES INSTITUTIONS

Jusqu'ici, les services chargés du traitement des dossiers de classement étaient l'« Administration des Affaires culturelles communes » dépendant du Ministère francophone de l'Education nationale et l'administration « voor Ruimtelijke Ordening en Leefmilieu » dépendant de la Communauté flamande mais travaillant dans cette matière sous la signature du Ministre van Onderwijs (national). Depuis le printemps dernier, une nouvelle administration commune au ministère de l'Education nationale et au ministère van Onderwijs a été, formellement chargée de la gestion de ces dossiers: il s'agit du « Service des Affaires communautaires et des Etablissements scientifiques de l'Etat ».

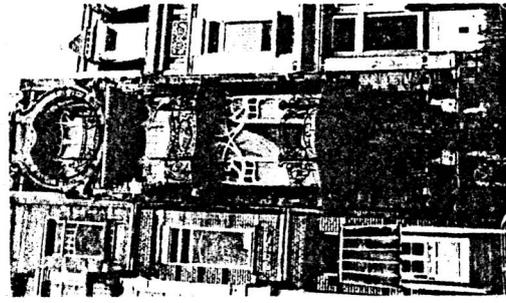
Jusqu'ici, le dossier était traité par l'une ou l'autre administration en fonction de la langue dans laquelle il était introduit.

Après certaines recherches préliminaires (souvent longues) comme la situation hypothécaire et cadastrale du bien et les noms des propriétaires et ayant-droit, l'administration doit demander aux deux Ministres de tutelle l'autorisation d'ouvrir l'enquête préalable au classement. Cette autorisation est donnée sous forme d'arrêté ministériel signé des deux Ministres (navettes entre les administrations et entre cabinets). L'arrêté signé est transmis au Gouverneur de Province lequel charge la commune de notifier aux propriétaires l'intention de classer leur bien. Nous en sommes à la troisième étape de la procédure: la Province du Brabant.

DEMANDE CLASSEE OU CLASSEMENT APPROUVE?

Une fois la notification effectuée, les effets du classement s'appliquent au monument considéré pour une période de six mois, suffisante, en principe, pour aboutir au classement définitif. Dans les faits, ce délai n'est jamais suffisant. En effet, la Députa-

tion permanente du Brabant recueille les avis des propriétaires, ensuite, celui de la commune et, enfin, se prononce elle-même sur l'opportunité de la mesure de classement en ayant, préalablement, consulté son service technique. Ceci étant fait, le dossier retourne à l'administration d'origine laquelle recueille les derniers avis requis: la décision définitive de la Commission royale et l'aval de l'Inspection des Finances. Si tous les avis sont positifs, le projet d'arrêté royal de classement est soumis aux deux Ministres et doit encore, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération du Conseil des Ministres avant d'être proposé à la signature royale. Notons que chaque courrier de la procédure devait, à toutes les étapes, être examiné et signé par les responsables des deux administrations (française et néerlandaise). Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, qu'un dossier de classement chemine un an au minimum avant d'aboutir (en fait, plusieurs années dans la majorité des cas).



La Maison Saint-Cyr (Gustave Strauven) au square Ambiorix: une attente imperturbable de classement depuis 1964. A Bruxelles, les classements sont lents et rares. Les subsides y afférents sont faibles. Par exemple, dans les projets de budget pour 1987/88, on trouve en moyenne 0 franc pour la restauration de monuments et édifices classés en rigolo bruxellois.

Cette description étant faite, il paraît évident que l'application actuelle de la loi du 7 août 1931 ne constitue pas, ou plus, une parade efficace à l'aneantissement progressif du patrimoine immobilier bruxellois.

Classer un monument n'est pas tout, encore faut-il qu'il se trouve des crédits pour les entretenir, il faut restaurer. S'il y a des crédits, il faut aussi qu'ils soient utilisés dans le cadre d'une politique cohérente et efficace. Pour illustrer la situation actuelle sur ce plan, il suffit de dire que la structure budgétaire de ces crédits ne permet pas l'étalement des paiements dans le cadre d'un projet de restauration sur plusieurs années et que la loi impose la participation aux frais de la province et de la commune. Vu la situation financière des communes, nombre d'entre elles éprouvent, au moins, des réticences à s'engager dans des interventions financières qu'elles considèrent bien souvent comme imposées par l'Etat central. Comment, dans ces conditions, inciter les propriétaires (publics ou privés) à s'engager dans des frais, souvent très importants étant donné les exigences de qualité liées au statut de « monument », dont ils ne sont pas sûrs d'être remboursés



Au square de Meirles, deux immeubles néo-classiques qui doivent se défendre contre la démolition malgré qu'ils soient situés dans une zone d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique. Ces caractéristiques inscrites au Plan de Secteur devraient certainement avoir plus de force pour défendre le patrimoine qui y est inclus.

ou ne peuvent compter sur un taux et une échéance sûre pour ce remboursement?

Même sans bouleversement législatif ou institutionnel, des pistes de bon sens existant et des améliorations considérables du système peuvent être apportées par des aménagements limités et ponctuels de financement. Une réflexion dans ce sens est extrêmement urgente: il serait criminel de laisser pourrir ce secteur en attendant une hypothétique solution au problème institutionnel bruxellois.